



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
◆ ◆ ◆  
**SEANCE DU MARDI 9 DECEMBRE 2014**  
◆ ◆ ◆  
**EXTRAIT DU COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS :**

Monsieur LEFRAND Guy, Président  
Monsieur GROIZELEAU Bruno  
Monsieur HUBERT Xavier  
Monsieur ETTAZAOUI Driss  
Madame AUGER Stéphanie  
Monsieur MOLINA Michel  
Monsieur DOSSANG Guy  
Monsieur DAIX Jean-Robert

Monsieur BOURRELLIER Ludovic  
Monsieur DERRAR Mohamed  
Monsieur MABIRE Arnaud  
Monsieur BIBES François, Vice-Présidents

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Madame DURANTON Nicole  
Monsieur PRIEZ Rémi Vice-Présidents

**DELIBERATIONS**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées à intervenir entre le représentant de la SARL GPI (Profil +) et le Grand Evreux Agglomération ainsi que tout document à intervenir, **INCLUT** cette constitution de servitude de passage de réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées au profit du GEA avec une zone non aedificandi de 4 m de part et d'autre des réseaux, dans l'acte de cession de la parcelle AR 750p (cession délibérée le 9 juillet 2013 à la SARL GPI d'une parcelle de terrain sise dans le lotissement communautaire réalisé Rue de l'Industrie à Evreux permettant une extension de la propriété de la SARL, mitoyenne) ; *cette délibération de constitution de servitude de passage a été prise par le Bureau en raison de l'urgence à délibérer, M. SINEY, l'acquéreur, souhaitant pouvoir signer l'acte notarié avant la fin du mois de Décembre.*

☞ **SOLLICITE** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'animation du BAC ITON (subvention de 80% du coût), et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière annuelle à passer avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative à l'animation 2015 pour la protection de la ressource en eau potable sur les Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton (BAC Iton) et tout avenant éventuel à intervenir

☞ Dans le cadre des aides à l'habitat privé octroyées par le GEA sur ses fonds propres, en complément des aides de l'ANAH pour des travaux d'adaptation au handicap ou de rénovation énergétique :

- **ATTRIBUE**, à Madame Jocelyne TALON, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des murs par l'extérieur et l'isolation des combles, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.

- **ATTRIBUE**, à Monsieur Patrice DUGUAY, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, l'isolation des murs, l'installation d'une VMC hygro-réglable et le remplacement des menuiseries, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.

- **ATTRIBUE**, à Madame Catherine BRUNEVAL, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, le remplacement du chauffe-eau, l'installation d'une ventilation et de radiateurs électriques, le changement de la porte d'entrée et l'installation de volets roulants, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.

- **ATTRIBUE**, à Madame Samira DJELLALI, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et des murs, l'installation d'une VMC hygro-réglable, le changement des volets et de la porte d'entrée, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.

- **ATTRIBUE**, à Monsieur Saïd TAMSEDDAK, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et des murs, l'installation d'une VMC hygro-réglable, le remplacement de menuiseries, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.

- **ATTRIBUE**, à Monsieur Emmanuel DECHANTELOUP, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement des menuiseries, du chauffe-eau et de l'insert, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Henri GOULHOT, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries, des radiateurs électriques et l'installation d'une ventilation, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Romain BLANCHARD et Madame Adeline BROSSARD, propriétaires occupants (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et des murs, l'installation d'une VMC hygro réglable, le changement des menuiseries et une chaudière, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Gilberte CAMUZAT, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement de menuiseries et de la chaudière, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Patrick VITARD, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et du plancher, le remplacement des menuiseries et l'installation d'une ventilation, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Thérèse BOELLE, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement de la chaudière, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Jean Marie BARCELO, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement de la chaudière, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique, l'installation d'un poêle à granulés et d'une ventilation, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Maria TAVARES NOGUEIRA, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries, l'installation d'une VMC hygro B et d'un poêle à granulés, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur et Madame Renaud et Karine PACHAUD, propriétaires occupants (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries, l'installation d'une ventilation hygro réglable B et d'un chauffage électrique, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Emmanuel GAULIER, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries, l'installation d'une VMC hygro B et d'un chauffe-eau thermodynamique, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Hervé HENRY, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement de la chaudière et l'installation d'une VMC double flux, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Françoise NIBELLE, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement des menuiseries et de la chaudière, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Laure LE GORE, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des murs, le remplacement des menuiseries, le remplacement de l'insert par un poêle à bois, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Christine JEAN, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des murs par l'extérieur, le remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique, l'installation d'une ventilation hygro réglable, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur et Madame Ahmed et Fatima AIT BELARBI, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement de la chaudière et des menuiseries, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Nadine REVILLA, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et le remplacement de menuiseries, la prime ASE (propriétaire modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 600,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Chantal DORMIGNY, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et d'une partie des murs, le remplacement de la chaudière et des volets roulants, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Béatrice RIOU, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, l'installation d'une VMC hygro B, le changement des menuiseries et des radiateurs, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.

- **ATTRIBUE**, à Madame Elisabeth GUILBERT, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et d'un poêle à bûche, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Pascaline LEPRINCE RINGUET, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, l'installation d'une VMC hygroréglable A et d'un poêle à granulés, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Carlos DA SILVA, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles, l'installation d'un chauffe-eau et d'une VMC hygroréglable, le changement des menuiseries, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Luc MULARCZYK, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et des murs, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Yves MEHAYE, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des murs, le changement des menuiseries et l'installation d'un poêle à granules, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Chantal VANDEVOORDE, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des murs par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, l'installation d'une ventilation hygroréglable B, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 900,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Renée GUIBERT, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement de la chaudière, la prime ASE (propriétaire très modeste) et la prime AMO, soit un total de primes de 327,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Rolande BACQUART, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour l'adaptation des sanitaires, une participation autonomie de 10% du HT limitée à 2 000 € (Subvention demandée de 656,00 €) et la prime AMO, soit un total d'aides de 756,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Monsieur Lucien JOLY, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour l'adaptation des sanitaires et l'installation d'un WC à l'étage, une participation autonomie de 10% du HT limitée à 2 000 € (Subvention demandée de 901,00 €) et la prime AMO, soit un total d'aides de 1 001,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Thérèse HAMEL, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour l'accessibilité du logement, une participation autonomie de 10% du HT limitée à 2 000 € (Subvention demandée de 250,00 €) et la prime AMO, soit un total d'aides de 350,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Yvonne GARANDEL, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour la pose de volets roulants électriques, une participation autonomie de 10% du HT limitée à 2 000 € (Subvention demandée de 474,00 €) et la prime AMO, soit un total d'aides de 574,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Suzanne OMNES, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour le remplacement de la baignoire par une douche, une participation autonomie de 10% du HT limitée à 2 000 € (Subvention demandée de 491,00 €) et la prime AMO, soit un total d'aides de 591,00 €.
- **ATTRIBUE**, à Madame Georgette LEROY, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour le remplacement de la baignoire par une douche adaptée, une participation autonomie de 10% du HT limitée à 2 000 € (Subvention demandée de 838,00 €) et la prime AMO, soit un total d'aides de 938,00 €.